

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX **11 c 58**
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT 61.303
DU PARTI 61.252
ANNONCES 61.252
A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Le fisc et le contribuable

Chacun sait que la base de notre législation fiscale est le fameux décret provisoire de 1921.

Il n'y a que le provisoire qui dure...

Au cours des 14 années qui suivirent, le Conseil d'Etat n'a jamais étudié ni présenté une loi définitive mieux adaptée aux circonstances présentes.

Dans ce domaine comme tant d'autres, le gouvernement a brillé par sa négligence.

On connaît les défauts de notre système fiscal ; les contribuables étaient taxés par le bureau cantonal des contributions, les recours contre les décisions prises étaient transmises au Département des finances qui les remettaient au même bureau, pour préavis ; enfin les recours au Conseil d'Etat contre le Département des finances retournaient toujours aux mêmes fonctionnaires, pour préavis encore.

Bref, en pratique les recours étaient illusoire, le même bureau fonctionnant comme autorité de taxation, et comme instance de recours.

Chacun connaît les abus auxquels donna lieu ce système.

Les critiques se firent de plus en plus nombreuses et les députés radicaux ne se firent pas faute d'intervenir au Grand Conseil à plusieurs reprises pour qu'il soit mis fin à ce système arbitraire.

A la session de novembre 1932, notamment, M. Maurice Delacoste qui, en 1929 déjà, avait développé une motion réclamant la création d'une instance indépendante de recours en matière fiscale, déclarait ce qui suit :

« Sans m'attarder plus longtemps sur les moyens de parer à la crise, qu'il appartient du reste à l'Etat de proposer, je voudrais demander au gouvernement que soit soumise à bref délai à la Haute Assemblée la nouvelle loi sur les finances. Le message du Conseil d'Etat d'avril 1931 nous signale que le but de la nouvelle législation fiscale est moins d'augmenter les ressources que de stabiliser celles existant tout en répartissant les charges avec plus d'équité.

LA LOI FISCALE

« Il faut convenir que notre régime fiscal actuel est intolérable. Sans vouloir en rien faire le procès du fisc, je me permets de signaler qu'un mécontentement assez sérieux règne dans le peuple au sujet des méthodes et de l'application de la loi sur les finances. Le contribuable a le sentiment qu'on exploite à son préjudice les obscurités et les lacunes de la loi ; cette situation ne peut pas se prolonger.

« Il n'y a du reste aucune raison de retarder plus longtemps la discussion de la nouvelle loi sur les finances. On objectera peut-être qu'il n'est pas opportun de créer un régime fiscal élaboré pour des temps normaux en période de crise. A cela je répondrai que la crise dont nous souffrons dure depuis 16 ans et qu'il est exclu de songer à un retour à une situation normale et stable. J'ai même la conviction que notre génération n'assistera pas à un retour à une situation économique stable normale. Si, par conséquent, nous admettions cette objection, nous vivrions encore durant de longues années sinon toujours, sous le régime de la loi actuelle. Au surplus, une nouvelle loi s'impose qui assure à l'Etat un rendement stable et régulier. Ce que l'on craint surtout, c'est le verdict populaire. Eh bien je pense que si le Grand Conseil met sur

le pied une loi rationnelle, bien équilibrée, répartissant équitablement les charges entre les contribuables, on parviendra sans peine à la faire voter par le peuple.

« Je vois dans la révision de notre système fiscal cet autre avantage ; elle comportera l'institution d'une instance indépendante de l'Etat, chargée de se prononcer dans les conflits entre le fisc et le contribuable. Cette sorte de cour administrative que nous avons eu l'honneur de réclamer par voie de motion, il y a un certain temps déjà, est absolument indispensable pour placer le contribuable sur le même pied que l'Etat. »

Le chef actuel du Département des finances, après avoir promis pour 1937 une loi fiscale répartissant mieux que jusqu'ici les charges entre les contribuables, a mis sur pied un décret et un règlement qui paraissent devoir donner satisfaction aux contribuables.

On créait, dans chaque district, une commission d'impôt, constituant l'autorité de taxation pour les personnes physiques ; elle était composée d'un fonctionnaire du service cantonal des contribuables, du receveur de district et d'un délégué communal.

La taxation est ensuite notifiée au contribuable par l'envoi d'un bordereau détaillé indiquant les éléments imposables, le taux et le montant de l'impôt, la date du paiement et le délai de réclamation.

A réception de ce bordereau, le contribuable qui n'accepte pas la décision de l'autorité de taxation doit, dans les 20 jours de la réception de la taxe, adresser sa réclamation au Département des finances, avec pièces justificatives.

L'autorité de taxation procède à un nouvel examen du cas ; elle peut faire procéder à une expertise et exiger du contribuable les explications et moyens de preuves qui lui paraissent nécessaires ; elle communique ensuite sa décision définitive à l'intéressé en l'avisant qu'il peut s'adresser à la commission cantonale de recours, dans les 20 jours.

Le recours doit être établi sur papier timbré en autant d'exemplaires qu'il y a de parties en cause, et envoyé au Département des finances.

Il doit exposer les faits, énumérer les moyens de preuves, et présenter les pièces justificatives.

Comme on peut s'en rendre compte, le nouveau système donne certaines garanties au contribuable ; ce n'est plus le Département des finances qui juge, mais une autorité indépendante, sorte de Tribunal pour lequel l'Etat n'est qu'une des parties en cause, le recourant étant l'autre.

Malheureusement, d'après certains renseignements qui nous parviennent, l'esprit du règlement ne paraît pas avoir été observé partout, notamment en matière de taxation.

Il est matériellement impossible que dans diverses communes les déclarations aient été examinées sérieusement, en si peu de temps ; enfin, à notre avis, l'autorité taxatrice n'a pas le droit sans autre de modifier la somme admise par la commune, comme revenu imposable, sans en aviser l'intéressé.

Là encore une sérieuse mise au point est nécessaire. Mr.

La semaine de l'électricité

Dans le cadre de la Semaine suisse qui se déroule actuellement, ce n'est pas sans raison que se trouve incorporée la Semaine de l'Electricité. Parmi les produits intégralement suisses, c'est-à-dire ceux qui influencent favorablement la balance de notre économie nationale, l'énergie électrique joue en effet un rôle de premier plan. A juste titre, nous concentrons en ce moment nos efforts sur notre protection militaire et notre indépendance politique, mais le problème économique offre également un puissant intérêt. Pour en saisir toute l'importance, il suffit de se reporter à une vingtaine d'années en arrière et ce n'est pas sans amertume que nous nous remémorons les embarras de toute nature (manque de vivres, pénurie de charbon, etc., etc.) qui nous rendaient à cette époque l'existence si difficile et si compliquée.

Or, l'énergie électrique est incontestablement l'une des matières premières devenues indispensables à l'humanité. Nous nous en sommes aperçus pendant la guerre ; aussi les durs leçons qu'elle nous a enseignées ont-elles porté leur fruit. Si en

1914, nous disposions d'électricité en quantité insuffisante, il n'en est heureusement plus ainsi.

Nos rivières, nos torrents et nos glaciers sont maintenant largement mis à contribution et le premier résultat de cette production massive ne s'est pas fait attendre : c'est un abaissement considérable des tarifs. Pour la lumière par exemple, ils sont de 30 à 50 % inférieurs à ceux de 1914. Et pour la cuisine, cette baisse atteint même 60 à 80 %. Il est vraiment peu de produits dont les prix aient subi une telle diminution !

Quant à l'influence favorable exercée sur notre balance économique, elle se fera d'autant plus sentir que les nombreuses applications de l'électricité se développeront davantage. Car non seulement nous possédons là une « matière première » bien nationale, mais de la plus puissante machine électrique au plus petit appareil électro-domestique, tout est de fabrication entièrement suisse ; le sort de milliers d'ouvriers en dépend et notre pays ne serait plus notre pays si la solidarité devenait un vain mot.

Propagande communiste et conspirations

Au cours de ces derniers temps, les organes de la police fédérale ont entrepris une lutte énergique et efficace contre les agitateurs étrangers et contre le travail de sape effectué par les communistes. En l'espace d'un mois, le Conseil fédéral n'a pas expulsé moins d'une vingtaine d'éléments douteux, qui conspiraient, soit contre nos institutions, soit contre d'autres Etats.

C'est ainsi que lors de la razzia du 10 septembre, à Zurich, on a découvert tout un « nid » de communistes. On se souvient de l'arrestation, en août dernier à Zurich, de 3 communistes étrangers. Deux des individus appréhendés avaient franchi indûment notre frontière, pour s'occuper chez nous, sous un faux nom, de propagande communiste. L'un d'eux rédigeait et répandait une feuille communiste et s'occupait en outre de faire la contrebande de littérature interdite à l'étranger pour une organisation communiste en Suisse. Le second exerça pendant assez longtemps une activité illégale ; il vola à son logeur — ce qui lui fut doublement fatal — un carnet de caisse d'épargne, et préleva 600 francs. Ce prélèvement fit découvrir le pot-aux-roses et valut à notre individu six mois de prison. Le troisième, un étudiant israélite, donnait des instructions pour la propagande communiste et s'occupait également de diffuser de la littérature communiste. L'expulsion des trois compères a été prononcée il y a déjà un certain temps.

C'est à cette occasion que les autorités découvrirent qu'il y avait encore d'autres communistes exerçant une activité illégale à Zurich. La razzia mentionnée plus haut et les enquêtes qui suivirent permirent de mettre la main sur un matériel des plus intéressants, chez douze des ressortissants étrangers que l'on venait d'arrêter. Les uns étaient Autrichiens, les autres Polonais. Ils séjournaient depuis assez longtemps chez des coreligionnaires politiques. Certains d'entre eux avaient déjà été expulsés de notre pays en tant qu'indésirables, mais ils étaient parvenus à rentrer en Suisse avec un faux passeport.

Le personnage principal, Dr X., en possession d'un passeport danois — passeport truqué, évidemment — est en réalité un Allemand qui a déjà séjourné à plusieurs reprises en Suisse. Il possédait un deuxième passeport, danois également, au nom de sa femme. Il exerçait d'ailleurs son activité communiste sous quatre noms différents. On a pu constater que ces derniers temps, il s'était rendu dans presque tous les pays d'Europe ; il était en possession de plans, horaires maritimes et horaires aériens, ainsi que d'un stock respectable, formé de douze monnaies différentes. Cet individu, signalé par la police dans son pays d'origine pour avoir préparé un crime de haute trahison, était en relations étroites avec le « Secours rouge international », dirigé par un certain Trostel, dont il est l'ami depuis longtemps et avec lequel il avait de fréquents entretiens sur des « problèmes actuels ». C'est lui qui orientait les communistes zurichois sur ses conférences, il s'occupait de transmettre des fonds (Moscou via Paris ?) pour la propagande communiste.

Fait significatif, la plupart de ces douze individus, lors de leur arrivée en Suisse, se sont rendus auprès du Secours rouge. Le dit Secours rouge était dûment averti de leur venue, car il leur procura un faux nom et un logement de façon qu'ils n'aient pas à s'annoncer aux autorités de police. En retour, ils se chargeaient de travailler pour le parti communiste et pour le Secours rouge. Les uns servaient de courriers, d'autres étaient chargés de répandre en Suisse des feuilles communistes interdites, etc., etc.

Présentons quelques spécimens de cette admirable société.

Il y a l'écrivain communiste viennois, qui expulsé le 11 août, à vie, par la direction de police du canton de Zurich, se retrouve peu après réinstallé sur les bords de la Limmat. Il avoue avoir

Nous occupons en Europe, dans le domaine si vaste des applications de l'électricité, une place privilégiée que bien des peuples nous envient. Puisque nous avons donc l'heure fortune de compter parmi nous des hommes qui ont su mettre en valeur les ressources dont nous a gratifié la nature, sachons en profiter, pour le plus grand bien, et de chacun, et de tous.

Abonnez-vous au CONFÉDÉRÉ

travaillé illégalement, sous un nom d'emprunt, pour le parti communiste et le Secours rouge. Ce singulier écrivain a déjà encouru 5 condamnations pour activité politique interdite. Un juif polonais, logeant chez une communiste, se cache, à l'arrivée de la police, dans la chambre de bains. Il avait été expulsé définitivement il y a une année à peine. Une « dame » allemande s'enfuit par la fenêtre, au moment où la police pénètre dans l'appartement, et se fait proprement cueillir dans la cour de l'immeuble, avec une abondante littérature communiste. Elle servait de courrier entre Paris et Bâle et avait clandestinement pénétré en Suisse. Elle était dépourvue de papiers de légitimation.

Il y a aussi l'avocat autrichien, spécialiste du mouvement du Front populaire. A fin août dernier, il quitte Genève pour l'Espagne. De Perpignan, il annonce à ses amis suisses que des anarchistes vont lui faire traverser la frontière et qu'il s'est inscrit dans la milice populaire espagnole. Mais quelques jours plus tard, on le retrouve à Genève au Congrès de la jeunesse mondiale. Ce héros de la guerre civile trouvait la terre espagnole trop dangereuse pour sa précieuse personne. On découvre sur lui une lettre d'une Suisseuse combattant avec les communistes, les trotskistes et les socialistes sur le front de Saragosse. Elle envoie des salutations révolutionnaires à la jeunesse socialiste suisse.

La garde communiste internationale de Zurich a été expulsée par le Conseil fédéral. Les diverses perquisitions domiciliaires ont permis de découvrir un matériel abondant et intéressant, comme par exemple des appareils destinés à construire un poste d'émission de T.S.F., ainsi qu'un poste tout prêt ayant déjà servi à des émissions clandestines.

Le 5 octobre, on arrêtait un intéressant trio d'agitateurs communistes. Les deux premiers étaient entrés en Suisse à la barbe des autorités douanières ; le troisième y séjournait soi-disant pour des raisons de santé. Ils étaient particulièrement bien en fonds, ce qui peut paraître étonnant pour de « pauvres émigrants » comme la presse socialiste ne manque aucune occasion de les désigner. Des voyages en auto les amenaient dans tous les coins de la Suisse. Les lettres découvertes sur eux sont significatives à cet égard. Ils étaient en étroites relations avec le Secours rouge, occupaient même des postes dirigeants. Le matériel confisqué fournit la preuve que les sections du Secours rouge des différents pays se communiquent mutuellement des renseignements, notamment sur l'emploi de leurs agents pour la propagande communiste. Les services rendus par ce Secours se paient souvent cherement.

Un communiste italien, expulsé depuis, travaillait à Zurich au Secours rouge comme journaliste et occupait en outre les fonctions de secrétaire d'une cellule communiste. Un autre individu, spécialiste de la contrebande de littérature communiste en Allemagne, reçut de Prague la plaque de colophane destinée à imprimer le « Drapeau rouge ».

Les autorités examinent actuellement quelle suite il y a lieu de donner à cette affaire et l'usage qu'il convient de faire du matériel abondant dont on dispose sur l'activité communiste en Suisse. On est précisément en train d'élaborer des dispositions dans ce sens — dispositions dont nul ne contestera l'urgence. Il faut que le Conseil fédéral ait enfin la main ferme et qu'il sévisse, non seulement contre les premiers rôles, mais aussi contre les comparses et tous ceux qui se tiennent à l'arrière-plan. Il faut enfin mettre un terme à la propagande et à l'activité du bolchévisme international et de ses organisations, à commencer par le Secours rouge, qui n'est qu'une organisation communiste larvée. Le moment est venu de sévir contre tous ces agitateurs qui compromettent notre neutralité et inquiètent les populations.

Les jeux de patience

Connaissez-vous cette phrase : « Tu peux m'envoyer du whisky que j'ai bu chez le forgeron » ? Lisez et relisez-la bien. Cette phrase a ceci d'extraordinaire et de merveilleux que toutes les lettres de l'alphabet (25) y sont représentées au moins une fois, alors que la phrase ne compte que 44 lettres !

On croit d'abord — parbleu ! — la chose très facile. Mais quand on se met soi-même à l'ouvrage, on constate, au bout d'un moment, que l'homme qui a écrit Tu peux m'envoyer du whisky que j'ai bu chez le forgeron, oui, cet homme était vraiment un génie.

Dans son genre, bien entendu...

En passant...

Quatre ans après

Notre correspondant de Sion nous écrit :

La loi sur la protection ouvrière adoptée au début de l'année 1933 va donc entrer en vigueur le premier janvier 1937.

Il suffit de rapprocher ces deux dates pour calculer la vitesse avec laquelle on travaille au gouvernement : quatre ans pour répondre à la décision du Grand Conseil c'est tout de même un joli record. Il ne faut pas s'étonner après cela si les dispositions qui vont être appliquées ont déjà un petit air vieillot et sentent le renfermé.

Que diront les sociologues en constatant que la loi valaisanne fixe à 60 heures au maximum la durée hebdomadaire du travail ?

Ce n'est pas seulement quatre ans de retard que le canton aura sur les pays voisins, mais dix.

A cet égard, le parti conservateur progressiste a témoigné d'un esprit franchement rétrograde et par une longue obstruction à la motion Morand qui réclamait des innovations dans le domaine social, il s'est laissé dépasser par les événements.

La loi nouvelle assure un sort meilleur à l'ouvrier, mais elle le protège imparfaitement et déjà maintenant elle apparaît comme insuffisante et dérisoire.

Ce n'est pas avec ce vieil arsenal que le parti conservateur pourra combattre efficacement le socialisme.

Relevons les points essentiels de ce monument d'impuissance :

La durée de travail dans les ateliers, entreprises, magasins ne peut dépasser 55 heures par semaine.

Dans la règle, elle est de 48 heures dans les bureaux et les entreprises qui occupent moins de cinquante ouvriers.

Toute autorisation de prolonger la journée normale du travail entraînera pour l'employeur l'obligation de payer un salaire supplémentaire de 25 %.

La durée journalière du travail est de 10 heures au plus.

Dans la règle, le repos accordé pour le repas de midi sera d'une heure au moins, ce qui suppose un repas léger...

Il faut, évidemment, un peu plus de temps pour déguster un bon vin et manger du poulet.

Les contraventions à la loi sont punies d'une amende de 5 à 500 fr.

La loi ne s'applique pas aux exploitations agricoles.

On croit lire un document d'un autre âge et l'on a l'impression que le problème angoissant de la surproduction, du machinisme et du chômage est inexistant pour les autorités valaisannes.

Le parti conservateur progressiste a-t-il devancé son époque à ce point ou croit-il qu'il pourra vivre éternellement de mots vides ?

L'écrevisse aussi progresse... A. M.

P. S. — Une panne de machine a apporté des perturbations dans le dernier numéro du « Confédéré » et notre article a paru avec des erreurs involontaires.

C'est ainsi que M. Leopold Red n'a pas prêché la résistance passive comme on nous l'a fait écrire, mais la résistance passive.

L'hommage au drapeau de M. Gaspoz ne fut pas beau sans sa sincérité, mais dans sa sincérité.

Nous ne relèverons que ces deux coquilles sur plusieurs en regrettant qu'elles ne contiennent pas de perles.

Assemblée des délégués du parti libéral-radical valaisan

L'assemblée extraordinaire des délégués du parti libéral-radical valaisan est fixée au dimanche 8 novembre, à 13 h. 45, au Casino de Sierre.

Les sections locales sont priées de faire le nécessaire pour convoquer leurs représentants.

Le Comité directeur compte en outre sur la présence de tous les élus du parti.

Nous rappelons l'article 15 des statuts :

« Les sections ont droit à un délégué par vingt membres. Les groupements d'une commune où il n'existe pas de section constituée n'ont droit qu'à un délégué. Les membres du parti qui n'ont pas qualité de délégués peuvent assister à l'assemblée. Ils ont voix consultative. »

ORDRE DU JOUR :

- 1) Protocole ;
- 2) Appel ;
- 3) Rapport sur l'activité du parti ;
- 4) Revision des statuts ;
- 5) Allocution présidentielle ;
- 6) Elections communales ;
- 7) Nominations statutaires ;
- 8) Divers.

Collombey. — M. Frédéric Wuilloud.

On a enseveli mardi matin, à Collombey, M. Frédéric Wuilloud, retraité de la Société pour l'Industrie chimique, à Monthey, décédé à l'âge de 71 ans, des suites d'une longue et cruelle maladie. Le défunt qui était très estimé dans son village avait été un membre dévoué et influent de la « Collombeyenne » ; il était un excellent instrumentiste. Son fils Germain, auquel nous présentons nos condoléances, ainsi qu'à toute la famille, continue d'ailleurs la tradition paternelle en demeurant fidèle au drapeau de la « Collombeyenne » qui accompagnait le convoi funèbre.

Nous nous inclinons sur la tombe de cet ami politique.

Agaren. — Ce village de 300 habitants, entre la Souste et Tourtemagne, a inauguré il y a quelques jours ses installations d'hydrantes et canalisations d'eau potable, dont le coût s'est élevé à 50 mille francs environ.

La sanglante bagarre de Savièse

La répression s'impose

Notre correspondant de Sion nous écrit :

On voudrait bien ne pas divulguer certains faits qui sont gênants pour le canton, mais lorsqu'un conflit se règle à coups de revolvers et de mousqueton il ne faut pas s'étonner qu'il fasse un peu de bruit.

Le prélude aux élections a été marqué, d'abord à Conthey, par ce corps à corps sauvage au cours duquel un jeune homme a été blessé très dangereusement par une balle et ensuite à Savièse où l'on vient d'enregistrer un nouveau malheur.

N'est-il pas temps de mettre un terme à ces bagarres ? Il ne suffit pas d'attendre, avant de sévir, qu'un homme en ait tué un autre, et l'on voudrait dès maintenant que l'autorité du canton se montrât impitoyable à l'égard des fauteurs de troubles.

Il existe un arrêté interdisant le port d'armes. Pourquoi n'est-il pas respecté ?

Que des gamins soient constamment armés dans plusieurs régions du Valais, ce n'est un secret pour personne, et les récents événements en font foi. Dès lors, pourquoi ne pas organiser à l'improviste et en tout temps des perquisitions chez les individus suspects et fouiller des badauds dont il est à peu près certain qu'ils sont porteurs d'une arme ?

Si les dispositions légales ne le permettent pas, pourquoi ne pas en créer d'autres ?

Une punition sévère et qui irait en s'aggravant avec la récidive aurait certainement des résultats heureux. Il ne sert absolument à rien de prohiber le port d'arme avec éclat si l'Etat ne fait rien pour assurer l'efficacité de cette mesure.

S'il ne sévit pas avec rigueur, si la justice hésite à frapper fort, si l'on ne fait pas un exemple immédiat, il y aura des morts au moment de la période électorale, et il n'est pas besoin de préciser les lieux... On les connaît.

Quand un mal est si facile à prévoir, il n'y a pas de raison pour ne pas le réprimer à la première alerte.

La fusillade d'Ayent ne doit pas se renouveler.

Nous n'essayerons pas de démêler les derniers incidents de Savièse, et c'est d'ailleurs au Tribunal à reconstituer les faits.

On sait seulement que dans la nuit de dimanche à lundi des partisans du clan Roten et des partisans du clan Héritier se sont battus à Granois.

Si nos renseignements sont exacts, un groupement qui comprenait environ trente individus en vint aux mains avec un autre qui ne comptait qu'une dizaine d'hommes et ce fut le départ de la bataille.

A ce moment déjà on aurait tiré des coups de revolver.

Le groupe le plus faible aurait été dispersé dans deux directions à coups de matraque et à coups de poing et c'est alors que serait survenu le drame.

Séraphin Varone isolé parmi ses ennemis aurait foncé dans la maison qui lui faisait face et où couchait son frère Marcelin...

Le « Courrier » et le miracle de la multiplication des citoyens.

D'après les textes de l'Evangile, Jésus Christ nourrit une première fois 5000 hommes avec 5 pains et deux poissons (St-Matth. XIV, 15, 21, St-Jean, VI, 5-14) et une seconde fois plus de 4000 hommes avec 7 pains et plusieurs petits poissons (St-Matth. XVII, 32-35 ; St-Marc, VIII, 1-9).

Le rédacteur du *Courrier du Valais* vient de renouveler ce miracle.

D'après des renseignements puisés aux sources les plus impartiales, il n'y avait pas plus de 250 membres de l'Union nationale à la manifestation de la Place du Midi, et 200 curieux.

Cela n'a pas empêché M. Rey, l'inventeur de la méthode supprimant l'imposition des vins indigènes en une heure, de lire une adresse au Conseil fédéral, au nom de 3000 citoyens réunis, sous les auspices de son journal ; il est vrai que dans le numéro de lundi, il a réduit ce nombre à deux mille, après avoir écrit que les adhérents étaient au nombre de 480.

Ce miracle a pu être contrôlé ; à quand la canonisation de notre confrère ? Mr.

Riddes. — Assemblée du parti libéral-radical. — Les adhérents au parti libéral-radical sont convoqués en assemblée générale le samedi 31 octobre, à 20 h., à la salle de musique.

Ordre du jour : 1. Rapport du comité ; 2. Aperçu sur la gestion administrative et financière de la commune ; 3. Renouvellement du comité et des commissaires ; 4. Divers.

Cordiale invitation à chacun d'y assister. Le Comité.

Une chasse fructueuse. — Comme on le sait, le Conseil d'Etat a autorisé la chasse au lièvre et au chevreuil les mardi, jeudi et samedi du 27 octobre au 14 novembre dans le réseau de Montbrun.

La première chasse a eu lieu hier et nous avons reçu plusieurs réclamations.

Tout d'abord 50 chevreuils ont été tués hier sans compter ceux qui, blessés, auront été crever dans un coin et seront dévorés par les renards.

Comme on estime le troupeau à 200 pièces et qu'il y a neuf chasses, il sera presque sûrement anéanti.

Il semble qu'un contrôle sérieux devrait être fait comme dans le canton de Berne, par exemple, et que la chasse soit arrêtée dès qu'une centaine de bêtes auraient été tuées. Enfin les gardes-chasse devraient être chargés de rechercher les bêtes blessées pour les achever.

Selon son propre aveu il prit un mousqueton qui se trouvait chargé depuis le dernier tir du stand, sortit devant la porte et dans la nuit épaula et fit feu. Il tira quatre balles.

A cinquante mètres un homme atteint d'un projectile au genou s'effondra : c'était Henri Dubuis.

Le malheureux qui perdait beaucoup de sang fut transporté chez lui, puis descendu à la clinique Germanier à Sion où son état fut jugé très grave.

On sera peut-être obligé de l'amputer d'une jambe.

Trois autres jeunes gens ont été blessés, mais de façon superficielle, au cours de ces altercations.

Le Tribunal de Sion accompagné des deux agents de la sûreté Parvex et Muller se rendit sur les lieux et procéda, sur le champ, à quatre arrestations.

Les nommés Julien, Hermann Léger, Séraphin et Marcelin Varone furent descendus à Sion et interrogés.

Un seul fut maintenu sous les verroux : Séraphin Varone. Il reconnut qu'il avait tiré des coups de mousqueton, après quelques réticences.

Le Tribunal a pu constater — sur un trajet d'une trentaine de mètres — les traces de sang de la victime, à proximité du bâtiment Varone.

Il importera maintenant d'établir les responsabilités.

Il paraîtrait que des individus armés de matraques et de revolvers se mettraient à parcourir les divers hameaux de Savièse et se livreraient, sur des gens du clan opposé au leur, à des provocations et à des sévices.

Cela durerait depuis plusieurs semaines.

Si ces faits sont confirmés par l'enquête on fera bien d'appréhender le ou les chefs de la bande.

Pour l'instant le Tribunal a fait des perquisitions chez des particuliers et l'on a séquestré trois revolvers, plusieurs matraques et des « coups de poing américains ».

La bagarre de Savièse a fait deux malheureux : l'un est en clinique et l'autre est en prison, mais ces deux-là n'ont-ils pas joué de malchance et celui qu'on vient d'enfermer est-il le seul à devoir se reprocher quelque chose ?

La haine qui divise deux partis de familles et qui va s'accroissant doit être enfin jugulée et par tous les moyens il faut rétablir le calme à Savièse.

Sinon le pire est à craindre.

Si pour assurer l'ordre il faut rééditer le moyen pris jadis à Evolène où la gendarmerie établit un poste aux frais de la commune, on le regrettera pour la population honnête, et pourtant, ne sera-t-il pas nécessaire un jour d'en venir à ces extrémités ?

Si l'autorité de Savièse est incapable aujourd'hui de maintenir l'ordre et la sécurité dans la région, c'est à l'Etat de la remplacer. A. M.

La commune de Brigue déboutée.

En vertu de l'article 30 de la Constitution fédérale, le canton du Valais reçoit, eu égard à ses routes alpêtres internationales, une subvention fédérale annuelle de 100.000 fr. En septembre 1936 un décret du Grand Conseil stipula que la commune de Brigue devrait désormais contribuer dans une certaine mesure aux frais de construction et d'entretien de la route du Simplon. Jusqu'alors ces frais avaient été supportés entièrement par le canton. La commune de Brigue adressa au Tribunal fédéral un recours de droit public faisant savoir qu'il était inconstitutionnel d'infliger de pareilles charges aux communes, tant que la subvention fédérale accordée à cet effet n'était pas entièrement dépensée. Le Tribunal fédéral n'est pas entré dans l'examen de ce recours, attendu que l'article 30 de la Constitution fédérale ne confère aux communes aucun droit constitutionnel à l'égard du canton.

JEUNES GENS, ATTENTION :

Nouveaux apprentis postaux

L'administration des postes suisses engagera, au printemps 1937, un petit nombre de nouveaux apprentis. Exigences : nationalité suisse ; âge dans l'année d'entrée au moins 17 et au plus 20 ans ; bonne santé, aptitude physique et morale au service postal ; au minimum, études secondaires ou équivalentes complètes, avec connaissance plus étendue de la géographie, des questions civiques et d'une deuxième langue nationale.

Les candidats auront à passer un examen d'admission et devront se soumettre, sur invitation ultérieure, à la visite d'un médecin-conseil de l'administration des postes.

Les candidats doivent adresser leur postulation, manuscrite, accompagnée d'un extrait de naissance ou d'un acte d'origine ainsi que de tous les certificats scolaires et, le cas échéant, de tous les certificats concernant leur activité professionnelle, jusqu'au 31 octobre 1936, à l'une des directions d'arrondissement des postes. Celles-ci, ainsi que les offices postaux, donnent, sur demande, des renseignements complémentaires.

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que nos amis MM. Roger Joris et René Moret, de St-Maurice, ont réussi le second propédeutique de médecine dentaire à l'Université de Genève.

M. Jérôme Tissières, de Martigny, a réussi son second examen de droit à l'Université de Fribourg et M. Edouard Fellay, de Bagnes, son premier examen de droit.

Nos félicitations.

Distribution irrégulière. — Nos abonnés qui ne recevraient pas régulièrement le *Confédéré* ou le *Bulletin Officiel* nous obligeront en nous signalant par une simple carte cette anomalie après s'être renseignés au préalable auprès de leur bureau de poste.

A propos de l'incendie de Saxon. — Le propriétaire de la maison incendiée l'autre jour près de Saxon est M. Paul Vouilloz, qui était au service militaire. Le même jour il avait été évacué sur l'Hôpital de Martigny.

Les pommes détruites qui se trouvaient dans le hangar appartenant à M. André Haefliger, expéditeur à Saxon, et les caissettes celles d'un scieur de Charrat.

La lutte contre le gel.

Depuis quelques jours, l'un ou l'autre fabricants d'appareils pour la lutte contre le gel alimentent régulièrement la chronique de la presse, vantant à qui mieux mieux la chauffelette qu'ils ont lancée sur le marché.

Ce zèle, pour le moins prématuré, a surtout pour but la vente d'appareils plus ou moins au point, et les acheteurs qui seraient tentés de passer des commandes hâtives risqueraient bien de le regretter par la suite.

Un bon appareil pour la lutte contre le gel n'est pas une affaire aussi simple que d'aucun se l'imagine, et le meilleur ne sera certainement pas le meilleur marché.

Le mazout peut brûler dans n'importe quel récipient ; ce qu'il faut, c'est qu'il brûle dans les conditions les plus économiques et les plus efficaces possibles. Donc, la chauffelette parfaite devra avant tout être réglable, de ce fait elle sera économique, son débit restant proportionné au froid à combattre ; elle devra brûler le mazout complètement, c'est-à-dire SANS FUMÉE, chauffer par radiation et être facile à vidanger.

De tous les appareils de construction suisse présentés à Sion, le 10 septembre écoulé, aucun n'avait toutes les qualités requises. C'est pourquoi les futurs acheteurs de chauffelettes anti-gel feront bien d'attendre les prochains essais officiels qui auront lieu au début de décembre prochain, sous le contrôle de la commission cantonale pour la lutte contre le gel.

D'ici à cette date, des perfectionnements techniques auront été apportés aux appareils déjà présentés, et de nouvelles constructions seront également essayées. Le rapport neutre et impartial de la commission, dont on connaît l'entier dévouement, sera la plus sûre indication à suivre, concernant l'achat des appareils anti-gel.

Un arboriculteur.

La consécration de l'église de Fully.

La nouvelle église de Fully a été consacrée dimanche, par Mgr Bieler, évêque de Sion. Cet édifice est entièrement neuf, car on n'a gardé de l'ancienne église démolie que le clocher ; il est dû à M. Praz, architecte à Sion, à qui l'on doit déjà l'église de Chamossion, terminée depuis trois ans ; ce sont les deux plus importantes œuvres d'architecture religieuse réalisées depuis longtemps en Valais. La nouvelle église de Fully est consacrée, comme l'ancienne, à St-Saphorien, martyr.

La direction et l'exécution de toute la partie décorative a été confiée à M. Edmond Bille, peintre à Sierre, qui a fait, avec l'aide des peintres Gautschi, Chavaz et Monnier, un ensemble décoratif dont les parties marquantes sont le chœur de 300 mètres carrés, avec des fresques représentant le martyr de St-Symphorien et un immense Christ en majesté recevant le corps du supplicié porté par des anges, dix grandes verrières représentant des saints et des saintes populaires, dans leur gloire, avec chaque fois trois scènes de leur vie terrestre, et les trois mosaïques monumentales de la façade figurant les trois saints protecteurs de la paroisse : St-Symphorien, au centre, flanqué de St-Ours et de St-Gothard. Ces travaux ne sont pas encore terminés ; ils dureront un an encore, car il faut compléter les verrières et peindre une série de sujets se rapportant à l'histoire locale dans les tympans du péristyle.

L'église de Fully a été solennellement consacrée dimanche.

Randa. — La société des guides de St-Nicolas, Randa et Taesch a décidé dans sa réunion annuelle de dimanche la création d'une caisse de retraite pour ses membres.

Office social. — Cherchent des places : boulangier-pâtissier qualifié, mécaniciens-chauffeurs, employés de bureau expérimentés connaissant l'allemand à fond, sommeliers, manœuvres, menuisiers, cuisiniers ayant de longues années de pratique, maréchal, domestiques de campagne, bonnes à tout faire, maçons.

Nous demandons : maçon connaissant la terre réfractaire et un vendeur de journaux.

Sierre

Revue des sapeurs pompiers siérois

Dimanche 25 octobre ont eu lieu les exercices de fin d'année du corps des Sapeurs-pompiers de la ville de Sierre. Après quelques manœuvres sur les lieux d'un incendie supposé, le corps S. P., commandé par le cap. Waser Oscar, fut inspecté par le Conseil municipal de Sierre.

Le soir, le traditionnel souper-choucroute réunit à l'Hôtel Arnold, tous les membres de la grande famille des S. P. ; à la table d'honneur, entourant le commandant Waser et son Etat-major, nous notons la présence des autorités communales, M. Bonvin, président, P. Métrailler, E. Zwissig, Zufferey Alphonse, conseillers, ainsi que celle de M. Zufferey Urbain, président de l'Association des S. P. du Valais central.

Au dessert nous avons le plaisir d'entendre un excellent rapport du cap. Waser, relatant l'activité du corps durant cette dernière année, duquel il ressort que les incendies se font de plus en plus rares à Sierre. Il est donné connaissance d'une lettre d'excuse de M. Guye, conseiller, absent, et d'une lettre de remerciement.

Dernières nouvelles

Le cas de M. Salengro

En réponse à une campagne de presse, dans une lettre rendue publique le 11 septembre dernier, M. Edouard Daladier, ministre de la défense nationale et de la guerre, avait fait connaître que, fait prisonnier en recherchant le corps d'un ami tombé entre les lignes, puis traduit en conseil de guerre alors qu'il se trouvait en Allemagne. M. Roger Salengro, aujourd'hui ministre de l'intérieur, avait bénéficié d'un acquittement.

Certains journaux s'obstinent cependant à prétendre que M. Salengro a été condamné à mort par le 1er conseil de guerre et qu'il n'aurait été acquitté qu'ultérieurement à la suite d'un pourvoi en révision.

M. Daladier a prié la Confédération nationale des anciens combattants et l'Union fédérale de désigner chacune un délégué qui assistera le général Gamelin dans l'examen du dossier qui sera soumis tel qu'il a été extrait des archives militaires.

Mais le général Gamelin refuse

Le général Gamelin a répondu à M. Daladier : 1. qu'il ne saurait s'agir en aucun cas de constituer un jury d'honneur pour examiner des faits sur lesquels la justice militaire s'est prononcée il y a plus de vingt ans ;

2. qu'il ne peut s'agir, en conséquence, que d'examiner la question de savoir, sur le vu du dossier communiqué, si M. Roger Salengro a été traduit devant un conseil de guerre et quelle a été ou quelles ont été les sentences rendues, et cela sans tenir compte de la position que vous avez déjà été conduit à prendre personnellement à cet égard.

Je demande, en outre, la présence d'un haut magistrat ayant qualité pour éclairer les associations d'anciens combattants sur les points de droit qui peuvent être mis en cause.

LETTRE DE GENEVE.

Les élections approchent ; le premier dimanche de novembre verra le renouvellement du Grand Conseil, le dernier celui du Conseil d'Etat.

On connaît la situation ; jusqu'à hier, elle était fort nette : d'un côté tous les partis nationaux groupés grâce à l'initiative des radicaux, soit les démocrates, l'Union nationale, les indépendants chrétiens-sociaux et les radicaux, parfaitement décidés à taire leurs opinions respectives dans le but de soustraire Genève à la tutelle socialo-communiste.

De l'autre, tous les socialistes et communistes.

Or, soudain, le conseiller national Duttweiler, dont l'ambition est démesurée, intervient et crée à Genève un parti dit des commerçants, sous le titre mensonger « d'Action genevoise ».

Lorsqu'on sait qu'à Berne le millionnaire de la Migros vote avec l'extrême-gauche on se rend compte du but de sa manœuvre électorale.

Il est à souhaiter que les commerçants ne se laissent pas prendre dans les filets du chef d'une organisation dirigée contre eux, et qui a été condamné pour diffamations envers l'ancien président du Conseil national.

Les partis nationaux présentent un programme minimum commun : il fait une large place à la restauration économique et financière du canton.

Le Grand Conseil genevois, lors de sa dernière séance, a refusé d'approuver les comptes du gouvernement. La commission des finances a fait des constatations « ébouriffantes ». Des chômeurs ont touché leurs indemnités d'avance, et plusieurs services ont été dans l'impossibilité de justifier leurs dépenses, si bien qu'on peut baptiser la majorité du gouvernement : gabegie et Cie.

Avant leur arrivée au pouvoir, les socialistes firent des promesses magnifiques. Non seulement elles n'ont pas été tenues, mais le chômage a augmenté, en même temps que les impôts ; le désordre règne en maître, et le crédit du canton est mort.

Les Genevois ne pardonneront pas aux communistes qui dirigent le gouvernement d'avoir placé leur canton sous la tutelle de Berne.

Du résultat des élections au Grand Conseil dépendra tout naturellement l'attitude des partis pour le Conseil d'Etat.

D'aucuns voudraient refuser à l'extrême-gauche tout siège au gouvernement. A notre point de vue, ce serait une faute. Une minorité aussi forte a le droit de contrôler des affaires de l'Etat. L'exemple des conservateurs valaisans ne doit pas être imité.

Quant aux candidats, ils ne sont pas encore tous désignés. Les indépendants ont présenté M. Pugin, les démocrates M. Picot, conseiller sortant ; les radicaux n'ont pas encore arrêté leur liste, et ont décidé de ne le faire qu'après les élections du Grand Conseil.

En conséquence, les nouvelles lancées par la presse sont inexactes et ne doivent être accueillies qu'avec la plus grande circonspection.

Ch. M.

Amélioration des routes vaudoises

Le Conseil d'Etat de Vaud propose au Grand Conseil de prélever en 1937 une somme de 1 million 343.000 fr. pour effectuer des travaux sur diverses routes cantonales, entre autres 190.000 fr. pour une correction de la route Lausanne-St-Maurice entre Lutry et Villette et 100.000 fr. pour la suppression du passage à niveau de Roche pour 1937. La part de l'Etat de Vaud dans ce dernier travail revient au total à 280.000 fr.

Les Valaisans qui circulent souvent sur la route St-Maurice-Lausanne apprendront avec plaisir cette décision.

Un automobiliste.

Attaquée par un bandit

Un individu ayant pénétré dans le logement habité par une femme âgée de 85 ans, à Lausanne, demanda brutalement à celle-ci 20 fr. Elle s'y refusa. L'individu se jeta sur elle et tenta de l'étrangler avec son tablier. Il s'empara du portefeuille de sa victime contenant 16 fr. et prit la fuite. La vieille femme appela au secours. La police réussit à arrêter l'agresseur quelques heures après. C'est un récidiviste qui s'est livré, il y a quelques jours, à une agression semblable contre la tenancière d'un magasin de tabacs.

Inventaire et séquestre de marchandises

Le Dépt fédéral de l'économie publique a pris, dans le cadre des mesures extraordinaires concernant le coût de la vie, une nouvelle ordonnance relative à l'inventaire et au séquestre de marchandises avec entrée en vigueur le 25 octobre.

Selon cette ordonnance, tout propriétaire ou dépositaire de stocks de marchandises est tenu de les déclarer exactement aux organismes compétents chargés d'en dresser l'inventaire et de leur fournir des indications précises sur l'époque de l'acquisition et le prix d'achat, ainsi que sur la qualité et l'état de la marchandise. Lorsque l'intérêt public l'exige, le séquestre de marchandises peut être ordonné par le Département de l'économie publique ou par l'autorité cantonale à laquelle il aura délégué ce pouvoir. Les stocks séquestrés peuvent être libérés s'il y a une garantie suffisante que la marchandise trouvera un emploi approprié ; ils peuvent aussi être achetés par la Confédération. Une commission d'estimation composée d'experts de la branche intéressée et désignée par le Dépt de l'économie publique fixera librement et sans s'astreindre à aucune forme de procédure, le montant des prix à payer. Le Dépt de l'économie publique est autorisé à procéder à toutes les enquêtes nécessaires. Il peut faire appel au concours des services de la Confédération, des cantons et à celui des associations d'intéressés. Les agents du Dépt de l'économie publique ont le droit de pénétrer dans les locaux d'exploitation et autres ; ils peuvent exiger la production de toutes les pièces servant au calcul des prix, au besoin s'en assurer la conservation et interroger les personnes pouvant fournir des renseignements.

La fusion des deux Bâle

La commission de la Constituante de Bâle-Campagne pour la question de la fusion des deux demi-cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne a tenu séance mercredi pour se prononcer en premier lieu sur la majorité nécessaire pour la fusion. Les représentants du groupe pour la sauvegarde des droits et intérêts de Bâle-Campagne réclamèrent une majorité nécessaire pour la fusion. Les représentants bourgeois du canton. Cette proposition fut combattue par les partisans de la fusion et, après un long débat, rejetée grâce à la voix prépondérante du président (partisan de la fusion). Une autre proposition tendant à exiger la majorité des électeurs inscrits et non celle des votants fut rejetée également avec la même proportion de voix. En conséquence, en vertu de la décision prise, la simple majorité des votants sera déterminante. La votation aura lieu séparément dans les deux cantons, mais simultanément.

Nos Echos

Un voyage mouvementé

En raison de la tempête, le paquebot géant anglais *Queen Mary* est arrivé à Southampton lundi avec 3 heures de retard. Le roulis du paquebot était tel que 8 passagers et 4 membres de l'équipage ont été blessés.

L'obésité et la justice

Brighton, ville balnéaire des côtes britanniques, possède plusieurs « friteries » de poissons. Un certain Jordon y est même propriétaire de cinq ou six de ces boutiques.

Est-ce l'influence de son industrie ou celle de l'air marin, ou, plus simplement, celle d'un tempérament particulier ? Toujours est-il que M. Jordon pèse environ 270 livres.

Désigné l'autre jour en qualité de membre du jury aux assises, il essaya en vain de pénétrer dans la stalle qui lui était réservée ; prise dans une rangée de quatre fauteuils, fermée de part et d'autre par une porte, M. Jordon ne put franchir aucune de ces portes.

Ayant reconnu sa bonne volonté, la cour consentit à remplacer M. Jordon par un juré suppléant.

Photographie et couleurs

Un nouveau procédé de photographie en couleur a été expérimenté récemment devant des représentants de la presse d'information et technique. Ce procédé repose sur des bases exclusivement chimiques. Il ne permet toutefois pas encore la projection de bandes de couleurs pour le cinématographe, mais cela n'est plus qu'une question de temps, puisque le principe même du procédé est maintenant un fait acquis.

L'action de Moscou en Espagne

Deux navires soviétiques, transportant des munitions, des automobiles et des denrées alimentaires destinées au gouvernement de Madrid, ont passé le canal de Suez. Ces cargos auraient pris la mer à Vladivostok et Barcelone a été indiquée comme lieu de destination. L'un d'eux, le « Leningrad » était attendu lundi soir à Barcelone. Dans le courant de cette semaine, six autres navires russes seraient attendus venant d'Extrême-Orient et chargés de matériel de guerre. Tous ces navires mouilleront dans des ports espagnols qui se trouvent encore sous le contrôle de Madrid.

Un déraillement en Roumanie

Un train de voyageurs a déraillé près de Focani. Deux voitures ont été détruites. Six personnes ont été tuées et de nombreuses blessées.

Les Sports

F.-C. Chippis

Le F.-C. Chippis rencontra dimanche sur le terrain de Bouveret la forte équipe de St-Gingolph. La 1e partie fut des plus médiocres et se termina par 0 à 0. Dès la reprise les franco-suisse se réveillèrent et réussirent à marquer le 1er but. Ce fut le salut de Chippis qui sortit de sa torpeur et se montra très dangereux en bombardant les buts si bien gardés par Martinelli qui ne put cependant arrêter un shoot superbe de l'inter droit de Chippis. Un pénalty admirablement envoyé par l'avant Anile sacra Chippis vainqueur de la journée. Malgré la présence dans l'équipe de deux blessés St-Gingolph s'est bien comporté et sait accepter une défaite si courageusement défendue. Superbe arbitrage de M. Castan de Lausanne. Fx.



Madame Marie ROH-EGGS, à Granges ;
Madame et Monsieur Blaise CERUTTI et leurs enfants, à Granges ;
Monsieur et Madame Henri ROH et leurs enfants, à Paris ;
Monsieur et Madame Eugène ROH et leurs enfants, à Sierre ;
Monsieur et Madame Maurice ROH et leurs enfants, à Granges ;
Monsieur et Madame Gaspard ROH et leur fille, à Sierre ;
Les familles ROH, ARBELLAY, EGGS, à Granges, DUBUIS, à Genève, ALBASINI, à Chalais, GERMANIER, à Granges, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Joseph-Augustin ROH

leur très cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin, décédé pieusement à Granges, le 27 octobre 1936, après une longue maladie chrétiennement supportée, à l'âge de 76 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Granges le 29 octobre, à 10 heures.

Hôtel du Simplon - VERNAYAZ

Tous les jours :
Escargots à la Bourguignonne
Croûte aux champignons
Se recommande : J. Keel.

RAZVITE

vous présente :
Son nouveau parfum **Lavande**
Sa nouvelle boîte 125 gr.
Son nouveau prix Fr. 1.80
Antiseptique Agréable Avantageux

Soumission

M. Emile MORET, tapissier à Martigny-Ville, met en soumission les travaux concernant la **transformation de son immeuble**, sis à la Rue de l'Hôpital.

SOIT : maçonnerie, chauffage central, menuiserie et gypserie-peinture.

Les plans et formulaires de soumission sont à retirer chez Emile Moret, tapissier, Martigny, auquel les offres doivent parvenir pour le **samedi 31 octobre 1936, à 15 heures**.

SAXON EXPOSITION de chapeaux

aux prix les plus bas

Mme Hélène Gaillard, modiste, Martigny, informe ses clientes qu'elle sera à SAXON, le **jeudi 29 et, dès 14 heures, à l'Hôtel de la Gare**. Se charge de toutes RÉPARATIONS. Entrée sans engagement.

Tous les vendredis, sur commande :

POISSON

DE MER ET DU LAC
(Poulets de Bresse et de grain)

CLAIVAZ GEORGES
Martigny. Tél. 61.170

TOUS

REGISTRES

de commerces et de communes

Imprimerie Nouvelle
A. Montfort, Martigny



Un flacon de 50 cts. suffit pour nettoyer plus de 100 casseroles

POUR L'ASTIQUAGE des casseroles, cuivres, nickels, et tous métaux, PAR ECONOMIE adoptez **SELECTA RIP**

le plus parfait, le plus rapide, le plus pratique des nettoyeurs.

Selecta RIP c'est l'éclat des métaux
FABRIQUE MERMOZ, CAROUGE-GENÈVE

Brisolée

tous les jours au
Café - Restaurant
du Pont de Gueuroz
Vin nouveau 1er choix
Se recomm. : FRAPOLLI

A louer

dans immeuble de la Banque **Tis-**
sières Fils & Cie, Martigny,

DE SUITE :

- a) 2 jolis appartements modernes,
à 3 pièces, cuisine et salle de bains;
- b) un grand magasin.

Pour le 31 décembre :

Un GRAND APPARTEMENT 5 pièces,
cuisine et salle de bains.

PRIX MODÉRÉS.

S'adresser à la Banque pour visiter.

A Martigny-Ville

A VENDRE.
**Bon Café-
Restaurant**

avec terrain productif
attenant — S'adresser aux
avocats Crittin & de Torrenet, à
Martigny-Ville, tél. 61.112.

Belles et bonnes
NOIX (1936) à fr. -.62 le kg.
(Collis de 10 kg.)
Châtaignes à fr. -.28 le kg.
(Grosses et
saines) 50 kg. fr. 13.- plus port.
Châtaignes : collis de 15-30-50 kg.
Ed. Andreazzi, No 8, Dongio, (Tessin)

**PIERRE
BURGENER**

Médecin-Dentiste

DE RETOUR

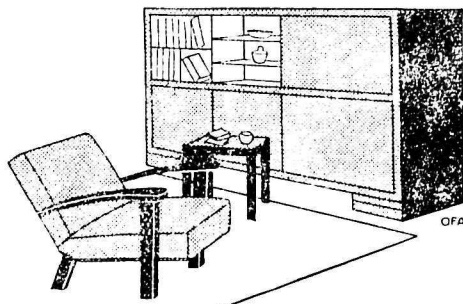


Bancs d'école

La Municipalité de la commune de ROCHE
(Vaud) recevrait des offres pour un lot de
bancs d'école, 29 pièces, devenus sans em-
ploi par suite de la construction du nouveau
collège.

Roche, le 26 octobre 1936.

Greffe municipal.



Le Meuble

DE QUALITÉ COMME LE MEUBLE
BON MARCHÉ S'ACHÈTE CHEZ

A. GERTSCHEN
FABRIQUE DE MEUBLES
NATERS — BRIGUE

Vous trouverez tout ce que vous désirez
en fait de

Meubles d'occasion

Chambres à coucher, salles à manger, salons, meubles de
bureau, calorifères, poêles et meubles divers, etc., en parfait
état. **Prix modérés. Visite sans engagement**, chez
Marin Roduit, Hôtel du Muveran, Riddes

Boucherie Oscar Neuenschwander S. A.

Avenue du Mail 17

GENÈVE, tél. 41.994

expédie par retour du courrier et contre remboursement :

Viande bonne qualité, pour saler et sécher, soit :

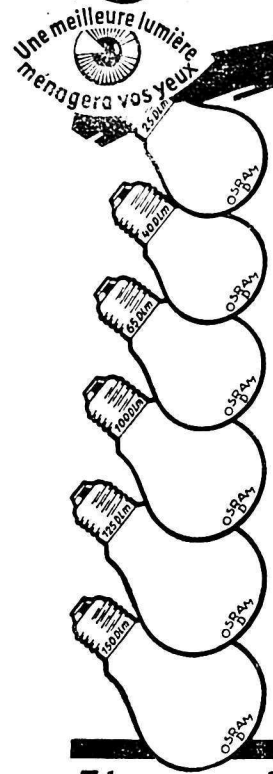
Cuisse ou derrière entiers le kilo fr. 2.-

Canard ou coin sans os le kilo fr. 2.50

Viande désossée par charcuterie le kilo fr. 2.20

Se recommande.

Les recettes du bon éclairage



La quatrième:

- 25 Dlm Si vous voulez une lumière
bon marché, achetez une
lampe qui porte tout en-
semble, sur son emballage
et son culot, sa puissance
lumineuse indiquée en dé-
calumens (Dlm) et, en re-
gard, sa très modeste con-
sommation en watts (W).
- 40 Dlm
- 65 Dlm
- 100 Dlm
- 125 Dlm Exigez toujours et expressé-
ment les lampes Osram-D.
- 150 Dlm dépolies intérieurement.

Et, pour bien ménager vos yeux,
tenez-vous à l'

OSRAM-D

la lampe "décalumens" moderne.

Produit suisse, de la Fabrique des lampes Osram à Winterthur

**Noix de 1936, de
1ère qualité.**
5 kg. : Fr. 3.10 - 10 kg. : Fr. 6.-
M. P. BOFFI, Maroggia, (Tessin)

mode
le bon teinturier
remet en état
très soigneusement
tous vêtements

NETTOYAGE À SEC - TEINTURE
Möller & Desaulles Monruz-Neuchâtel

Dépôts
MARTIGNY : Vve F. STRAGIOTTI, Rue
de l'Eglise.
SAXON : Mlle A. BORGEAT, couture.
RIDDES : Mlle Paula Moulin, couturière
ST-MAURICE : Mlle Ida CADONI, couture

Nerveux

et malades mentaux trouvent
petite pension à prix modérés, à

"LA BRUYÈRE", Bretigny
S. MORRENS (Vaud).
SOINS dévoués — Tranquillité
Henri Laurent-Bouquet,
Direct.

FOURRURES

SES 3/4

SES MANTEAUX

SES RENARDS ARGENTÉS

SES QUALITÉS

SON CHOIX

LA MAISON SUISSE DE 1^{er} ORDRE

CANTON
LAUSANNE
22, RUE DE BOURG

Service de désinfection

Destruction complète des punaises
Etuvage de literie et lingerie. Maladies contagieuses
Solioz & Zufferey, CHIPPIS — Tél. 51.180

Même lorsque vous êtes
surchargés de travail

vous consacrez une partie de votre temps à la lec-
ture de votre journal. Le commerçant dans les mo-
ments de presse ne peut pas y renoncer.
Chaque industriel, artisan, intellectuel, politicien,
etc., agit de même à l'heure actuelle. La femme
également se tient au courant et conserve le con-
tact en lisant son journal ou sa revue.
Le commerçant ne publiera pas ses annonces dans
une feuille volante ou gratuite qu'on jette même
avant de l'avoir lue.

Il ne dépensera pas son argent en annonces dans
des publications à tirage restreint, souvent lues ex-
clusivement par les annonceurs et jamais par le
public.

Une annonce est un placement qu'il faut faire ju-
dicieusement.

Si vous voulez faire un bon placement, annoncez
dans le journal ou la revue ; ses lecteurs réguliers
et fidèles sont pour vous la garantie certaine que
votre annonce sera remarquée.

Depuis plus de 100 ans, Orell Füssli-Annonces
s'est spécialisé dans la publicité par les journaux.
Confiez-nous votre publicité.

Notre grande expérience, notre bureau technique
pour l'élaboration de dessins et de textes, contri-
bueront au succès de votre publicité.
Pouvons-nous vous rendre visite, sans aucun enga-
gement de votre part ?

Orell Füssli-Annonces

Angle Avenue de la Gare - Avenue des Acacias

Martigny

Téléphone 61.252

Feuilleton du « Confédéré » No 35

L'AMOUR SANS FARD

ROMAN DE LOUIS DERTHAL

— Je vous en prie, ne raillez pas, répondit Hélène
avec tristesse. Cette amitié, d'ailleurs, que je n'ai pas
cessé de vous manifester, ne peut maintenant vous
être d'un grand bien, puisque nous ne nous reverrons
peut-être jamais.

Tony eut un brusque sursaut de tout son corps.

— Ne nous revoir jamais ! s'écria-t-il sourdement.
C'est vrai, vous n'avez pas achevé votre confession, ma-
demoiselle. Quel grave reproche M. de Rieux peut-il
me faire ?

— N'accusez pas trop grand-père, monsieur Tony,
reprit-elle en soustrayant aux regards ardents du jeu-
ne homme son visage empourpré. Mon bon papa a eu
l'esprit monté contre vous très habilement du reste, par
M. de Villefroide...

— Qui veut vous épouser, s'exclama Delchaume
d'une voix tremblante.

— Oui, qui veut m'épouser. Et c'est ce qui proba-
blement arrivera un jour... comme une chose inéluctable
que l'on subit sans réagir.

D'un bond, Tony fut debout.

— Non, non, Hélène, s'écria-t-il, non, vous n'épou-
serez pas M. de Villefroide, vous ne le pouvez pas, car
enfin il est impossible que vous l'aimiez !

A ce nom d'Hélène, à cette appellation amicale de
Delchaume qui ne l'avait encore jamais prononcée, la
jeune fille tressaillit et, dans sa poitrine, son cœur pa-
raissait avoir cessé de battre sous une émotion incon-
nue.

Tous droits de reproduction interdits aux personnes
qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de
Lettres de Paris.

— Oh ! non, je ne l'aime pas, s'écria-t-elle d'une
voix qui défaillait, et je ne l'aimerai jamais, ajouta la
jeune fille en se levant à son tour.

Maintenant, au seuil de la tonnelle, ils se contem-
plaient avec une intensité quasi inconsciente. Leurs
regards s'étaient enlacés avidement, mettant un fris-
son dans leurs veines et une pâleur sur leur visage sou-
dainement altéré.

— Hélène, reprit Tony d'une voix basse, imploran-
te, promettez-moi de rester encore quelque temps sans
donner votre parole, sans prononcer le « oui » qui
pourrait vous lier à jamais.

Brusquement, il s'arrêta, mais il lui fallut un violent
effort pour refouler les mots qui grondaient en lui.

— Je vous le promets, dit-elle lentement avec une
voix mouillée de larmes.

Et, relevant la tête, elle perçut le regard de Tony
qui l'enveloppait d'une tendresse émue et grave tout
ensemble. Les yeux d'Hélène se rivèrent, très
doux, à ceux du jeune homme. Elle vit ses lèvres trem-
bler... sur des mots qu'elle n'entendit pas, mais qu'elle
le crut deviner. Son cœur angoissé recueillit la suprê-
me prière que Delchaume n'osait formuler et à laquel-
le, hélas ! elle ne saurait jamais pouvoir répondre.

— Allons, murmura-t-elle dans un profond soupir,
il va falloir rentrer maintenant. J'entends, au loin, les
sons aigus de la vielle.

Mais il la retint doucement par la main. Et, comme
ils étaient seuls dans le jardin qui s'assombrissait, il
passa son bras sous le sien et l'attira à lui sans qu'elle
s'en défendît.

Les entours reposaient déjà dans le plus profond si-
lence et cette absence de tout bruit reposait du bruit
des violons et de la cornemuse.

Pendant un instant encore, les jeunes gens se prome-
nèrent sans parler à travers le jardin de l'auberge.
Mais combien maintenant ils se comprenaient sans pa-
roles... et comme ils sentaient leurs secrètes pensées se
pénétrer ! Ils ne songeaient pas que cette entente était
étrange et l'on pouvait croire qu'ils ne cherchaient mê-
me plus à lutter, depuis qu'un accord muet s'était éta-
bli entre eux.

Malheureusement, la journée s'avancait et Villefroide,
qui devait venir chercher Hélène en auto vers mi-

nuit, se dressait comme un épouvantail à l'esprit des
jeunes gens. A peine auraient-ils le temps d'esquisser
quelques danses, car les repas de nocce, à la campagne
surtout, se traînent lamentablement. Hélène, qui avait
pris un goût très vif à la danse, soupirait, s'impatien-
tait et, toutes les cinq minutes, elle jetait un regard
suppliant à la grosse horloge qui scandait ironiquement
chaque seconde dans sa longue boîte de noyer verni.

Aussi, quand les « mariés » se levèrent pour passer
à la salle de bal, Mlle de Langlé jeta une exclamation
joyeuse qui fit sourire son cavalier.

Depuis bien des années déjà, M. de Noirmont, ex-
cédé des plaisirs et surtout des femmes, dansait fort
peu, mais, ce jour-là, il avait retrouvé l'entrain de ses
vingt ans, tant il avait été surpris, heureux et charmé
de la joie juvénile d'Hélène. Avec quelle ardeur naï-
ve la jeune fille s'amusait ! Comme elle paraissait à
Tony jeune d'âme et d'esprit, neuve aussi, très neuve
et très pure !

Vraiment, coûte que coûte, il la lui fallait, cette Hé-
lène si vraie en tout, si différente de ces mondaines ef-
frénées qui passent leur jeunesse à changer ce que la
nature leur offre de meilleur et de plus beau : cette
sensibilité féminine, cette fraîcheur d'âme et cette bon-
té qui, jadis, faisaient la joie et le bonheur des hom-
mes, pour se créer un esprit conventionnel, pour s'en-
durcir le cœur, pour transformer leur véritable visage
de jeune fille en des visages d'actrices mal peintes.

Tony, qui ne possédait pas les défauts de son siècle
et qui était écœuré de ces poupées modernes, se délecta-
it à la vue de Mlle de Langlé si franchement femme
dans sa simplicité.

C'est dans cette disposition d'esprit toute particu-
lière que lui parvint tout à coup le bruit de l'automobile
du baron qui cornait devant les fenêtres ouvertes
de l'auberge.

D'un commun accord, après avoir violemment tres-
sailli, les deux jeunes gens s'arrêtèrent au beau milieu
d'une valse. Hélène, comme prise de panique, allait
bondir vers son manteau, lorsque Tony d'une main
nerveuse la retint.

— Hélène, où allez-vous ainsi ? Ne peut-il pas at-
tendre ? Achevons plutôt notre danse.

— C'est vrai, je suis ridicule. Mais aussi le bruit de

son auto m'a fait tellement l'impression de me révé-
ler d'un beau rêve.

Une tendre pression du bras de Tony autour de la
taille d'Hélène fut toute sa réponse, mais la jeune fille
comprit très bien ce langage, puisque son beau front
un peu incliné devint tout rose sous les boucles blondes.

Un silence, puis, un peu haletant, Tony reprit :

— Et, si je ne retourne pas au château comme pro-
fesseur, à quel titre puis-je m'y présenter ?

— Hélas ! monsieur Tony, je suis dans l'incapacité
de vous répondre. Ne m'en veuillez pas, je vous en
prie, pensez que je ne suis pas maîtresse à Bellerive.

Mais je vous promets de parler de vous à grand-père
acheva-t-elle en s'évadant des bras de Tony.

— Je vous en prie, soyez bonne, rester encore un
peu, implora ce dernier.

— Vous n'entendez donc pas que Villefroide corne
sans relâche ? Il faut que je parte, Tony. Je cours donc
m'habiller.

— Mais je présume que je puis être autorisé à vous
accompagner jusqu'à ce que vous soyez sous la pro-
tection préférée du baron.

— Préférée ! Oh ! Il faut dire imposée, contrainte.
Croyez bien que ce n'est pas moi qui aurais eu l'idée
de lui dire de venir me chercher.

— Bien sincèrement ? Vous aimeriez mieux rester
encore à cette fête, ou bien rentrer à Bellerive en ma
compagnie, peut-être ?

La jeune fille hésita un instant.

— Dites, Hélène, répondez-moi.

— Eh bien, oui, j'aurais préféré tout cela, dit-elle
dans un murmure.

— Oh ! merci, merci, balbutia Tony en portant fa-
vement à ses lèvres les deux mains de la jeune
fille.

(à suivre)

Routes en béton

les chevaux ne glissent pas !